

Tests de niveau en Suisse

En tant que membre du comité de la section Winterthur/Zürcher Oberland de la Société suisse de pédagogie musicale (SMPV/SSPM), j'ai eu l'occasion d'assister en 2005 et en 2006 à différents tests de niveau dans trois régions de la Suisse (Zoug, SSPM Zentralschweiz; JMS Zurich; Lausanne, SSPM Vaud). Et j'ai obtenu des renseignements oraux pour deux autres formes de tests (SSPM Bienne et ABRSM Royal College of London). Tous ces tests de niveau ont en commun d'être facultatifs et très appréciés des élèves. Et tous prévoient une partie théorique parallèlement aux degrés de la partie pratique (maîtrise de l'instrument). Cependant, les modèles, le nombre de degrés et la désignation des certificats varient fortement d'un système à l'autre, tout comme les taxes d'examen. Je souhaiterais présenter ci-dessous ces modèles de façon un peu plus détaillée:

Tests de niveau de la section SSPM Zentralschweiz

Les tests de niveau de la section Zentralschweiz de la SSPM sont des tests facultatifs destinés à apprécier le niveau de formation des candidats en pratique instrumentale et en théorie. Ils comprennent cinq niveaux: le degré I correspond à des notions de base simples acquises après environ deux ans d'enseignement, le degré IV correspond au niveau nécessaire à la réussite d'un examen d'entrée pour entreprendre des études de musique régulières auprès de l'Académie suisse de musique et de pédagogie musicale (ASMP) ou d'une haute école de musique. Le degré V correspond à peu près au niveau que les étudiants devraient avoir atteint après deux ans d'études. L'examen du degré V avec examen partiel complémentaire de pédagogie est si approfondi et si complet qu'il est reconnu en Suisse centrale comme une formation complémentaire pour les enseignants non diplômés des écoles de musique et qu'il donne droit à un classement supérieur dans l'échelle des salaires. Il ne saurait toutefois remplacer des études de musique régulières ni être mis sur un pied d'égalité avec ces dernières. C'est pourquoi la partie pédagogique de l'examen ne peut être passée que par les personnes ayant atteint leur 30ème année. Un ouvrage sur ces examens est disponible dans le commerce spécialisé sous le nom de « Stufenprüfungen Musik SMPV Zentralschweiz ».

Taxes des examens de niveau de la SSPM Zentralschweiz:

Degrés I et II	Durée totale de l'examen env. 60 min.	350. (250.-)
Degré III	Durée totale de l'examen env. 1 h 40	495.- (385.-)
Degré IV	Durée totale de l'examen env. 3 h.	720.- (600.-)
Degré V - Théorie	Durée totale de l'examen env. 2 h 30	355.- (315.-)
- Instrument	Durée totale de l'examen env. 1 h 30	445.- (405.-)
- Pédagogie	Durée totale de l'examen env. 3 h 15	660.- (610.-)
- Examen préliminaire de pédagogie (facultatif)	Durée totale de l'examen env. 1 h	220.- (180.-)

(les montants entre parenthèses s'appliquent aux élèves membres de la SSPM Zentralschweiz)

Tests de niveau de la Jugendmusikschule Zürich

La Jugendmusikschule Zürich (JMZ) organise depuis 1984 des tests de niveau pour les élèves et professeurs d'instruments intéressés. Le test de niveau est un bilan qui porte sur les aspects musicaux et de technique instrumentale, en mettant l'accent sur la maîtrise instrumentale dans le cadre de l'éducation musicale globale. Il peut devenir un événement marquant de l'année scolaire, un peu comme la journée sportive dans la vie générale d'une école. C'est à l'enseignant d'attirer l'attention de ses élèves sur ces tests.

Structure:

6 degrés (I-VI), avec une pièce imposée, et une pièce libre mais qui doit être adaptée au degré. Deux week-ends sont réservés pour les tests dans toutes les salles de chant (quartiers) de la ville de Zurich. Les coûts s'élèvent à 20 francs par élève.

Le jury se compose de trois experts du conservatoire de Zurich et d'un autre canton. La participation de l'enseignant est facultative. Dès le degré IV, les pièces sont jouées par cœur. Les élèves moins doués peuvent accompagner une chanson ou inventer eux-mêmes l'accompagnement. Pour les degrés I-III, l'octroi de certificats sert à motiver les élèves. Pour les degrés IV- VI, le certificat n'est plus décerné d'office aux candidats.

Le jury a la possibilité de poser des questions sur des notions musicales élémentaires, pour autant qu'elles se rapportent aux œuvres interprétées. Il est possible là aussi d'obtenir un règlement. Les membres du jury sont payés 50 francs de l'heure.

Tests de niveau à la Musikschule Dübendorf

En 2009, la Musikschule Dübendorf a réalisé les premiers tests de niveau pour tous les instruments basés sur les directives de l'Association zurichoise des écoles de musique (VZM). Un système uniformisé pour le canton de Zurich a été développé sous la direction de la VZM, en collaboration avec la Haute école des arts de Zurich (ZHdK) et la Société suisse de pédagogie musicale (SSPM). Tous les élèves peuvent ainsi passer les épreuves dans des conditions comparables. Grâce à la collaboration avec la ZHdK, qui assure l'organisation des tests des septième et dernier niveaux, ceux-ci représentent une préparation idéale à l'examen d'admission à la ZHdK. Des informations sont disponibles sous www.vzm.ch.

Tests de niveau à l'école de musique de Bienne

L'école de musique de Bienne organise depuis déjà dix ans des tests de niveau (« examens graduels »), et il existe une bonne collaboration entre l'école de musique et la SSPM. Les professeurs SSPM enseignant dans le privé peuvent inscrire leurs élèves pour passer ces examens à l'école de musique.

Les degrés sont constitués comme suit:

1) degré élémentaire, 2) degré moyen I et II, 3) degré supérieur.

Les examens finals sont sanctionnés par un « diplôme amateur » ! Pour l'obtenir, les candidats doivent jouer pendant 30 à 40 minutes d'affilée surtout de la musique de chambre. Ce niveau est déjà supérieur à celui exigé pour les examens d'admission au conservatoire.

Test de niveau 1 à la Schule für Musik Wittenbach (SG)

En 2009, la Schule für Musik Wittenbach a réalisé pour la première fois un test de niveau (degré 1) de sa propre conception. Ouvert aux élèves ayant suivi deux années d'enseignement musical, il est complété par une partie théorique. Pour cette dernière, les candidats s'étaient réunis pour répondre par écrit à un questionnaire de théorie. Dans la partie consacrée à la pratique instrumentale, les élèves devaient exécuter une pièce choisie parmi trois oeuvres imposées, ainsi qu'une pièce de leur propre choix. www.schulefuermusik.ch

Tests de niveau dans le canton de Vaud

Les tests de niveau de la SSPM Vaud (« examens de degrés ») existent déjà depuis 1946. Les cantons du Valais et de Neuchâtel organisent aussi ce genre de tests en Suisse romande. De par leur conception globale, les examens de degrés de la SSPM Vaud sont très différents de ceux de la SSPM Zentralschweiz.

Dans le canton de Vaud, les tests de niveau sont subdivisés du degré élémentaire jusqu'au degré IV:

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE	- DURÉE 1 À 3 ANS
DEGRÉ MOYEN	- DURÉE 1 À 3 ANS
DEGRÉ SECONDAIRE I	- DURÉE 1 À 3 ANS

DEGRÉ SECONDAIRE II	- DURÉE 1 AN
DEGRÉ SECONDAIRE III	- DURÉE 1 AN
DEGRÉ SECONDAIRE IV	- VOIE N° 1
DEGRÉ SECONDAIRE IV	- VOIE N° 2
CERTIFICATION AVCEM	- DURÉE 2 ANS

Il existe dans le canton de Vaud une « Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique » (AVCEM). L'AVCEM propose aux candidats ayant atteint le degré IV une option supplémentaire leur permettant d'obtenir un « Certificat non professionnel AVCEM ». L'ensemble de la filière des examens de degrés telle qu'elle est proposée par la SSPM Vaud est une préparation à cette certification. Les élèves qui n'ont pas encore atteint un niveau suffisant pour le certificat AVCEM et sont déjà arrivés à la fin du degré IV obtiennent un « Certificat de fin d'études secondaires non professionnel » (voie n° 1).

Depuis 2005, la SSPM Vaud offre en plus aux élèves très doués qui ne font pas d'études professionnelles la possibilité d'obtenir un « Certificat supérieur non professionnel ». Il convient de rappeler que les certificats des examens de degrés de la SSPM Vaud n'habilitent **pas** à l'enseignement. Ils ne sont pas équivalents non plus à un diplôme de conservatoire ni à un examen d'admission d'une haute école de musique. Ces examens de degrés sont exclusivement conçus à l'intention d'élèves qui apprennent la musique avec un professeur de la SSPM et souhaitent se fixer régulièrement des objectifs et évaluer leur niveau. Ils passent aussi une partie théorique, mais seulement lorsqu'un nombre suffisant de candidats ont atteint le même niveau, cela pour des raisons d'organisation.

Les coûts annuels pour 60 inscriptions s'élèvent à Fr. 8000.-

Le jury est constitué d'un expert et du président. Ils touchent Fr. 50.- par heure

Les candidats paient une taxe d'inscription de Fr. 30.-

Les candidats de plus de 28 ans paient Fr. 100.-

Depuis plus de 20 ans, le département des affaires culturelles du canton de Vaud assume une garantie de déficit de Fr. 4000.-

Une documentation est aussi disponible directement auprès de la SSPM Vaud (SOCIETE SUISSE DE PEDAGOGIE MUSICALE).

Tests de niveau à l'ABRSM London

ABRSM est l'abréviation de: « Associated board of the royal schools of music ». L'ABRSM est une association spécialisée dans l'organisation d'examens de musique (tests de niveau) sur une base volontaire dans le monde entier. Chaque année, plus de 600'000 candidats y participent dans 90 pays. L'ABRSM a déjà une longue tradition derrière elle. Ses examens sont échelonnés des degrés I à VIII. Si l'on veut par exemple débiter au degré VI, il faut passer auparavant un examen théorique du degré V. Les taxes sont élevées.

L'ABRSM propose également des tests de niveau équivalents pour le jazz, ainsi que différents certificats, tels que diplôme post-grade (diplôme intermédiaire), diplôme (certificat *advanced*), LRSM (Licentiate of the royal schools of music). Si l'on a réussi le degré VIII, on a atteint le niveau pour des études au conservatoire. Toute la littérature, les programmes d'enseignement et les informations sur l'organisation sont disponibles dans le commerce spécialisé. Pour en savoir plus, on peut consulter le site www.abrsm.org ou s'informer auprès du membre de la SSPM Kim Forster au Conservatoire de Zurich.

Journées et tests de niveau à Winterthur

Autre variante des tests de niveau, les « *Stufentage* » (« journées de niveau ») de la **Musikschule und Konservatorium Winterthur** ont été organisées pour la première fois en 2006. Il s'agit d'une manifestation publique où l'animation et la motivation jouent un rôle important, il existe un feedback écrit qui a une certaine valeur, et les aspects et thèmes originaux devraient aussi être pris en considération. Il n'y a pas de partie théorique. La première édition a été organisée pour un niveau inférieur.

La **Jugendmusikschule Winterthur und Umgebung (JMS)** a aussi introduit depuis l'année scolaire 2007/08 des tests de niveau facultatifs. Aux quatre degrés élémentaires existants basés sur les directives de la section SSPM Zentralschweiz sont venus s'ajouter quatre autres, pour un total de huit degrés élémentaires conduisant jusqu'au degré I des examens de niveau de la SSPM. L'introduction de ces tests s'est révélée être une excellente idée, qui répondait également aux besoins en matière d'assurance qualité globale de l'école. En 2009, les tests de niveau de la JMSW ont été organisés pour la troisième fois avec succès. Le nombre de participants s'est élevé à 384 – soit 14 % des élèves suivant un enseignement instrumental.

Conclusions

Les tests de niveau présentent-ils aussi un aspect négatif? Oui, cela peut arriver! C'est toujours à l'enseignant d'attirer l'attention des élèves sur ces tests et de les laisser décider s'ils veulent participer. D'un autre côté, si l'enseignant est trop ambitieux et ne travaille plus que les pièces pour les tests, il peut provoquer une attitude de rejet chez l'élève. Il est donc important ici aussi de savoir faire la part des choses.

Winterthur 06/07/10

Brigitta Meister